

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>eme</sup> adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 <sup>eme</sup> adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 <sup>eme</sup> adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 <sup>eme</sup> adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 <sup>eme</sup> adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 <sup>eme</sup> adjoint	Mme JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale			

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 M. Raphaël TOFILFI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 46 /22/VI

PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES ET LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

**Le rapporteur,**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-13 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le Maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour assurer la fonction de Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et de ses budgets annexes, eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à l'intéressé.

Le Maire certifie que le présent acte,  
ayant été transmis le 27 JUIN 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 28 JUIN 2022,  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2022

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire absent et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
Jean-Jacques AFCHAIN

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la Province Sud  
Intéressé (notification)  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Secrétariat Général (SAG : registre affichage)